



# DROITS HUMAINS & MINORITÉS SEXUELLES

**Amnesty International défend l'ensemble des droits humains définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) adoptée par les Nations unies en 1948. Elle les défend pour toutes et tous, sans discrimination.**

Divers textes, internationaux et nationaux, ont précisé ou encadré ces droits essentiels. Mais aujourd'hui encore, de très nombreuses personnes en sont privées ou subissent des discriminations. C'est le cas des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexuées (LGBTI).



Marche des fiertés à Galway - août 2012 © Amnesty International

# ARTICLE 1

AMNESTY  
INTERNATIONAL 

## Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits

Il s'agit de la première affirmation mondiale de la dignité et de l'égalité inhérentes à tous les êtres humains. Aujourd'hui pourtant, dans le monde entier, des femmes et des hommes subissent attaques et menaces en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Les marches des fiertés permettent de mettre en avant les revendications pour que les droits des personnes LGBTI soient mieux respectés.

➔ Selon une étude publiée en 2013 par l'Agence européenne des droits fondamentaux, une personne LGBTI interrogée sur quatre avait été victime d'agression ou de menaces avec violence au cours des cinq années précédentes. Près de la moitié des répondants (47 %) ont déclaré avoir été personnellement victimes de discrimination ou de harcèlement en raison de leur orientation sexuelle au cours de l'année précédant l'enquête. Dans le monde, 226 meurtres transphobes ont été recensés entre octobre 2013 et septembre 2014.

**« Si nous tolérons qu'un groupe soit privé de ses droits, nous fragilisons tout le dispositif de la protection des droits humains. »**

Andrew Solomon,  
auteur de *Far from the Tree Parents, Children and the Search for Identity*, 2013



Illustration de Malo Vega pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

## ARTICLE 3

AMNESTY  
INTERNATIONAL 

# Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne

Pourtant, aujourd'hui encore, l'orientation sexuelle et l'identité de genre privent de nombreuses personnes de ce droit et les exposent à de nombreux risques.

En Arabie saoudite, au Brunei, en Iran, au Nigéria, en Mauritanie, en Somalie, au Soudan et au Yémen, les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont passibles de la peine de mort. Dans près de 80 pays, elles sont passibles de peines de prison. Cette criminalisation constitue une homophobie d'État.

➔ **IRAN** : Abdullah Ghavami et Salman Ghanbari Chahzanjiru ont été exécutés le 6 août 2014 pour «sodomie».

En **UGANDA**, le climat de violence généralisé envers les personnes LGBTI a été renforcé en février 2014 par l'adoption d'une nouvelle loi renforçant la criminalisation de l'homosexualité finalement invalidée par la Cour suprême.

*« C'est fabuleux de lire des messages personnels de soutien de la part d'étrangers qui ne vous ont jamais rencontré mais qui vous disent qu'ils comprennent votre lutte, que la victoire arrivera un jour, que votre travail n'est pas vain. Je vous remercie. Sincèrement, merci .»*

Clare Byarugaba, une militante en Ouganda qui a organisé une campagne de soutien aux victimes d'actes homophobes



## ARTICLE 7

AMNESTY  
INTERNATIONAL



# Tous sont égaux devant la loi et ont droit à une protection contre toute discrimination

La discrimination est fondée sur le refus de la différence.

Partout dans le monde, la discrimination, la violence et la haine contre les personnes LGBTI persistent, y compris en Europe.

Peu d'États protègent les personnes LGBTI contre les crimes homophobes ou transphobes.

Peu d'auteurs de crimes sont poursuivis en justice.

➔ **AFRIQUE DU SUD:** le 24 avril 2011, Noxolo Nogwaza (photo à gauche), jeune militante lesbienne, a été violée puis tuée en raison de son orientation sexuelle. Personne n'a été arrêté ni traduit en justice pour son meurtre.

**BULGARIE:** Mihail Stoyanov était étudiant en médecine. Le 30 septembre 2008, il a été sauvagement assassiné parce qu'il était perçu comme gay dans un pays qui ne tolère pas l'homosexualité.

**ITALIE:** Camilla, femme transgenre, a été agressée en décembre 2011 en raison de son identité de genre. Elle a été victime d'un crime de haine.

Sur les 28 pays de l'Union européenne, seuls cinq collectent des données sur ce type de crimes ciblant les personnes transgenres, aussi appelés crimes transphobes.

*« Ce qui me pousse à demander justice, c'est que ce genre de cas ne devrait plus jamais se produire. Les victimes qui n'osent pas se plaindre ne doivent pas avoir peur. »*

Hristina Stoyanova, mère de Mihail Stoyanov (photo à droite)



James Mwape et Philip Mubiana, Zambie © photo privée

## ARTICLE 12

AMNESTY  
INTERNATIONAL 

# Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée

Les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont passibles de poursuites dans près de 80 pays dans le monde, en violation du droit à la vie privée.

De nombreux pays continuent d'imposer des procédures abusives et humiliantes aux personnes transgenres souhaitant changer la mention du sexe sur leur état civil, comme la stérilisation et le diagnostic de trouble mental.

Plus généralement, c'est dans leur vie quotidienne que les personnes LGBTI sont soumises à des harcèlements et des menaces.

➔ **ZAMBIE** : James Mwape et Philip Mubiana (photo ci-dessus) ont été condamnés le 3 juillet 2013 pour avoir commis des « actes contre nature ». Ils ont passé un an en prison avant d'être relâchés pour « manque de preuves »

**CAMEROUN** : Jean-Claude Roger Mbédé a été interpellé en mars 2011 parce qu'il avait envoyé un texto à un autre homme disant « *Je suis amoureux de toi* ».

Condamné à trois ans de prison, il a subi de nombreux mauvais traitements. Libéré provisoirement, son état de santé s'est rapidement détérioré à la suite des mauvaises conditions de son incarcération. Il est décédé à 34 ans, le 10 janvier 2014.

**« L'incarcération d'une personne du fait de son orientation sexuelle est une violation du droit international. »**

Simeon Mawanza, chercheur d'Amnesty International sur la Zambie



Camps de réfugiés de Syrie, 2014 © Amnesty International

## ARTICLE 14

AMNESTY  
INTERNATIONAL 

# Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile en d'autres pays

Les personnes LGBTI, persécutées ou qui craignent de l'être en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, ont le droit de fuir pour demander la protection d'un pays tiers. Ces persécutions peuvent être provoquées par la pénalisation des relations entre personnes de même sexe ou par l'absence de protection face aux agressions homophobes et transphobes. Lors des conflits, les personnes LGBTI sont particulièrement vulnérables aux discriminations.

De trop nombreux pays continuent de ne pas accorder le droit d'asile pour ce type de persécutions.



Dans un arrêt du 2 décembre 2014, la Cour de justice de l'Union européenne a indiqué que l'évaluation des demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre doit exclure les interrogatoires sur les pratiques sexuelles, la production de preuves explicites et les tests physiques et médicaux.

**« En général, je ne me sens ni en sécurité, ni dans une situation stable. C'est pire pour moi, parce que je suis gay et syrien. La discrimination est double. »**

Omar, 34 ans, réfugié syrien au Liban, 2014



Deux mariés Vincent Autin et Bruno Boileau © Julia Lafaille Taurignan

## ARTICLE 16

AMNESTY  
INTERNATIONAL 

# Tout individu a le droit de se marier et de fonder une famille

Amnesty International considère que le genre ou l'orientation sexuelle ne doivent pas être des éléments discriminants utilisés par les États pour restreindre le droit de se marier et de fonder une famille.

L'adoption et la procréation médicalement assistée doivent être accessibles pour tous et toutes sans discrimination liée à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou au statut conjugal.

➔ **MALAWI** : Steven Monjeza et Tiwonge Chimalanga ont organisé une cérémonie traditionnelle de fiançailles le 26 décembre 2009. Ils ont été arrêtés par la police et accusés d'« outrage aux bonnes mœurs » et de « pratiques contre nature entre individus mâles » et condamnés à 14 années de travaux forcés. Ils ont finalement été libérés le 29 mai 2010 à la suite d'une rencontre entre le président Bingu wa Mutharika et le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon, en visite au Malawi.

**FRANCE** : 17 mai 2013 : adoption de la loi autorisant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Vincent Autin et Bruno Boileau (photo ci-dessus) forment le premier couple à s'être marié à la suite de l'adoption de cette loi. SOS Homophobie rapporte le chiffre de 3517 agressions homophobes en 2013, contre 1977 en 2012. L'association y voit les conséquences des débats autour de la loi sur le mariage pour tous.

*« Recevoir des messages de Syrie, d'Iran ou du Maroc nous disant que notre union les avait touchés même s'ils savent qu'ils ne pourront jamais vivre leur amour au grand jour est extrêmement touchant. »*



Vilnius, 2010 © Amnesty International



Marche des fiertés de Split © Amnesty International

## ARTICLE 19

AMNESTY  
INTERNATIONAL 

# Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression

Affirmer son orientation sexuelle et son identité de genre ne doit pas exposer à des risques. Pourtant des personnes LGBTI continuent de subir harcèlements et agressions pour s'être exprimées et avoir revendiqué leurs droits.

Un grand nombre de pays interdisent aujourd'hui des marches des fiertés, y compris en Europe. Ces marches sont pourtant importantes pour faire valoir des droits et faire progresser les lois.

Amnesty International se mobilise tous les ans pour demander aux gouvernements le maintien des marches des fiertés qui risquent d'être annulées.

➔ **LITUANIE** : première marche des fiertés à Vilnius en 2010 (photo de gauche). Des représentants d'Amnesty International France et de la plupart des sections d'Amnesty International en Europe sont venus manifester. La marche s'est bien déroulée, notamment grâce à une présence policière importante et au soutien d'ambassades et de députés européens.

**CROATIE** (photo de droite) : marche des fiertés de Split, 6 juin 2011, protection policière face aux agressions homophobes et transphobes.

*« Lorsqu'un gouvernement interdit une marche des fiertés y compris pour des raisons de sécurité, il bafoue les obligations qui lui incombent de garantir la liberté d'expression et de réunion et cède à la pression des groupes homophobes. En Serbie, le 29 septembre 2014, la marche de Belgrade s'est déroulée sans heurts grâce à la présence de 7000 policiers et de forces anti-émeutes pour protéger les manifestants. »*

John Dalhuisen, Directeur de la région Europe et Asie Centrale à Amnesty International



Ihar Tsikhanyuk, invité par Amnesty international France en décembre 2013 © Amnesty International

## ARTICLE 20

AMNESTY  
INTERNATIONAL 



# Tout individu a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques

La création d'associations de défense des droits des personnes LGBTI est un élément fondamental pour la protection des personnes menacées à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. De nombreux pays refusent, sous divers prétextes, leur enregistrement officiel.

Ces associations contribuent à diminuer le taux de suicide des personnes LGBTI rejetées par leur famille ou leur communauté. Elles mettent en avant les revendications des personnes LGBTI auprès des gouvernements.



**BÉLARUS :** Ihar Tsikhanyuk (photo ci-dessus)

La demande d'enregistrement de son association a été refusée par le ministre de la Justice en 2012.

Par la suite, il a été interpellé et frappé à plusieurs reprises. Il a déposé plainte mais celle-ci a été classée sans suite.

**TURQUIE :**

Pendant plusieurs années, le gouvernement a tenté de fermer les organisations qui défendent les droits des personnes LGBTI. « Pour la marche des fiertés de 2013, plus de 50 000 personnes ont rejoint la marche et une marche spécifique pour les personnes trans a rassemblé 20 000 personnes. Depuis deux ou trois ans, il n'y a plus de plaintes à l'encontre des associations de défense des droits des LGBTI. »

Elif Avici, une militante turque de l'association Lambda Istanbul venue pour participer à l'Europride à Marseille en juillet 2013.

**« Il est très difficile d'être homosexuel au Bélarus. Chaque fois que vous sortez, vous avez peur de ce qui va vous arriver. Pour moi, c'est aussi parce que je suis actif dans l'association Centre Lambda pour les droits humains. »**

Invité par Amnesty International France, Ihar est venu témoigner en décembre 2013

AMN  
INTER



John Jeanette Solstad Remø © Amnesty International

## ARTICLE 22

AMNESTY  
INTERNATIONAL 

# Toute personne a droit à sa dignité et au libre développement de sa personnalité

Chacun doit pouvoir vivre librement son identité de genre et son orientation sexuelle.

➔ **NORVÈGE** : Transgenre norvégienne, John Jeanette Solstad Remø (photo ci-dessus) s'est toujours sentie femme. Elle a entamé une procédure pour modifier son état civil afin d'être officiellement reconnue comme femme. Ses démarches ont échoué car elle a toujours refusé de subir des opérations chirurgicales de « changement de sexe » exigées par les autorités. Depuis, elle se bat pour faire évoluer la loi, avec le soutien d'Amnesty International. Le 10 avril 2015, le ministre de la Santé et des soins s'est engagé à faciliter le changement d'état civil.

**IRAN** : La menace de la peine de mort pour des relations sexuelles consenties entre personnes de même sexe et la pression de l'État poussent certaines personnes à entreprendre des interventions chirurgicales pour changer de sexe (et être ainsi perçues comme hétérosexuelles).

**DANEMARK** : Le 11 juin 2014, le Parlement a adopté une loi permettant aux personnes transgenres d'obtenir des documents officiels reflétant leur identité de genre sans que cela ne nécessite de diagnostic de trouble mental, ni d'intervention chirurgicale ou de stérilisation irréversible.

*« C'était très dur de grandir sans avoir quiconque à qui me confier, mais j'ai survécu en excellant dans d'autres activités et en annihilant mes sentiments. »*

John Jeanette Solstad Remø



Kirill Kalugin, Russie © Amnesty International

## ARTICLE 26

AMNESTY  
INTERNATIONAL 



# Toute personne a droit à une éducation

Les discriminations liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle à l'encontre des enfants et adolescents sont des entraves à l'exercice du droit à l'éducation.

Tout enfant doit pouvoir trouver à l'école des réponses aux questions liées à son identité ainsi qu'un cadre respectueux qui veille à son épanouissement.

L'éducation aux droits humains doit être incluse dans les programmes scolaires. La question spécifique des discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle doit y figurer en bonne place.

➔ **RUSSIE**: Kirill Kalugin (photo ci-dessus) a été appréhendé par les autorités pour avoir porté un drapeau arc-en-ciel avec le slogan « *Ma liberté défend la vôtre* », afin de protester contre la loi qui interdit « la propagande de l'homosexualité auprès des mineurs », adoptée par le Parlement russe en juin 2013. C'est la deuxième année qu'il ose manifester ; il a été appréhendé sur la Place Palace à St Petersburg.

*« La définition très vague de la propagande mène au ciblage et à la persécution actuellement observée dans la communauté LGBTI du pays, en particulier contre les militants mineurs. »*

Maria Herczog, membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, à propos de la Russie

# GLOSSAIRE



**LGBTI** : acronyme de lesbienne, gay, bisexuel, transgenre et intersexué.

**DISCRIMINATION** : traitement défavorable d'une personne en raison de son origine, son sexe, son orientation sexuelle, son identité de genre, ses opinions...

**MARCHE DES FIERTÉS** : aussi appelée *Gay Pride*, manifestation pour l'égalité des droits des personnes LGBTI.

**ORIENTATION SEXUELLE** : faculté de chacun à ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle et à avoir des relations intimes et sexuelles avec des personnes d'un genre différent, du même genre, ou de plusieurs genres.

**IDENTITÉ DE GENRE** : conscience individuelle et intérieure de son genre ressentie profondément, pouvant correspondre ou non au sexe assigné à la naissance.

**PERSONNE TRANSGENRE** : (ou trans) personne dont l'expression de genre et/ou l'identité de genre s'écarte des attentes traditionnelles reposant sur le sexe assigné à la naissance. Une femme transgenre est une femme dont le sexe assigné à la naissance est le sexe « masculin » mais qui possède une identité de genre féminine. Un homme transgenre est un homme dont le sexe assigné à la naissance est « féminin » mais qui possède une identité de genre masculine.

**PERSONNE INTERSEXUÉE** : personne dont les caractéristiques sexuelles (génitales, hormonales ou chromosomiques) ne correspondent pas aux standards « masculin » ou « féminin ».

**HOMOPHOBIE/TRANSPHOBIE** : attitudes ou manifestations de mépris, de rejet ou de haine envers les personnes en raison de leur orientation sexuelle/identité de genre réelle ou supposée.

**CRIME DE HAINE** : catégorie spécifique de crimes qui ciblent des personnes appartenant à un groupe qui a en commun une origine ethnique, une religion, une orientation sexuelle ou une identité de genre réelle ou présumée.

# LES RECOMMANDATIONS D'AMNESTY



## AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DE :

- **dépénaliser** l'homosexualité et la transidentité et renoncer à la peine de mort en toutes circonstances,
- **libérer** immédiatement et sans condition tous les prisonniers détenus uniquement en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre,
- **ajouter** à la liste des critères possibles de discrimination l'identité de genre, au même titre que l'orientation sexuelle,
- **autoriser**, sans restriction, la création d'**associations pacifiques** défendant les droits des personnes LGBTI en assurant la sécurité de leurs membres,
- respecter la **liberté d'expression** et d'association et autoriser les **marches des fiertés**,
- **accorder le droit d'asile** aux personnes craignant d'être persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre,
- autoriser les personnes transgenres à **modifier leur état civil** (prénom et sexe) par le biais d'une procédure rapide, accessible et transparente, sans condition médicale,
- **abroger les lois homophobes** interdisant « la propagande de l'homosexualité auprès des « mineurs ».